

Accord de libre-échange Canada—États-Unis

● (2150)

[Traduction]

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, nous discutons ce soir d'une série d'amendements que le gouvernement devrait être prêt à accepter s'il croit vraiment ce qu'il dit au sujet de l'Accord et s'il ne cherche pas à induire les Canadiens en erreur, en vertu de la logique que le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) a invoquée en expliquant pourquoi il proposait un amendement concernant les exportations d'eau. Il a soutenu que l'Accord ne s'appliquait pas aux exportations d'eau et qu'il tenait à l'établir bien clairement pour démentir ce qu'il qualifiait de «fausses affirmations de l'opposition» en apportant au projet de loi un amendement précisant que l'Accord ne s'applique pas aux exportations d'eau.

Nous continuons de croire le contraire, parce que nous savons que malgré tous les amendements qu'on pourrait proposer ici, c'est l'Accord lui-même qui déterminera en dernière analyse ce qui y figure ou non. Toutefois, en vertu de la logique invoquée par le ministre du Commerce extérieur à propos de l'amendement qu'il a proposé concernant les exportations d'eau, je ne vois pas pourquoi le gouvernement n'aurait pas pu intervenir ce soir, en la personne du secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur (M. McDermid), pour accepter ces amendements. Je suis persuadé que le secrétaire parlementaire ne se levait pas pour les accepter.

M. McDermid: On ne sait jamais.

M. Blaikie: Le secrétaire parlementaire dit qu'on ne sait jamais. Je serais très étonné. Il a passé la soirée à interrompre les orateurs qui ont parlé en faveur de ces amendements. Assurément si le gouvernement allait accepter ces amendements, nous aurions pu alors nous attendre à un traitement un peu plus courtois de l'autre côté que celui auquel nous avons en droit.

M. McDermid: Nous vous gardons seulement honnête, Bill.

M. Blaikie: Quels sont ces amendements, monsieur le Président? Ils portent sur les revendications foncières des autochtones, ils feraient en sorte que l'Accord ne compromette pas les relations spéciales qu'entretiennent les autochtones avec l'État et le gouvernement fédéral. Il me semble être un amendement raisonnable, non seulement à propos de la logique des arguments du gouvernement en ce qui concerne les amendements, mais aussi à propos du fait que le gouvernement, à mon avis et à celui des peuples autochtones, n'a pas le droit de conclure un traité avec un autre pays qui abrogerait les droits dont ils jouissent en vertu de leurs traités avec l'État. De toute évidence, nous ne voudrions rien laisser au hasard dans ce domaine. Nous chercherions à reconnaître dans la loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange un principe élémentaire de justice régissant les relations entre les peuples autochtones et le gouvernement canadien.

Un autre amendement porte sur la question générale des programmes de l'environnement ou de la conservation. Si le gouvernement continue d'affirmer que cet amendement ne touche en rien les programmes d'environnement ou de conservation, que diable pourrait-il y avoir de mal à adopter un amendement qui le dit clairement? Quel mal y aurait-il à adopter un amendement qui fait la lumière sur la situation qui

existe déjà, de l'aveu même du gouvernement, à moins que les allégations du gouvernement ne représentent en fait que son interprétation de l'affaire ou sa tentative de vendre l'entente sur le plan politique, le gouvernement sachant fort bien qu'un bon nombre de ces programmes pourraient faire l'objet de négociations entre le Canada et les États-Unis.

M. McDermid: C'est protégé par le GATT. C'est prévu par le GATT qui a ses règles.

M. Blaikie: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire a encore la bave aux lèvres.

M. McDermid: C'est déjà là.

M. Blaikie: Si c'est déjà dans le GATT, pourquoi ne pas le mettre dans cet accord pour plus de sûreté? Je ne vois pas de problème à cela, mais de toute évidence le gouvernement en voit et il ne veut pas mécontenter les États-Unis qui ont une interprétation toute différente de celle que le gouvernement voudrait que les Canadiens croient.

La motion n° 11 dit que l'Accord n'empêche pas l'institution de programmes spéciaux d'adaptation pour aider les victimes de l'Accord. Il y a ici une certaine confusion. A un moment, le premier ministre (M. Mulroney) avait dit qu'il y aurait une masse de programmes d'adaptation. Par la suite, pratiquement le lendemain, le ministre des Finances (M. Wilson) a déclaré qu'on aurait recours à de simples programmes d'adaptation, des programmes qui sont déjà en place. On peut se demander si les importants programmes d'adaptation dont a parlé le premier ministre et il est intéressant de constater qu'à son avis, il y aura d'importants programmes de ce genre sont, en fait, possibles dans le cadre de l'Accord, ou s'ils ne vont pas à l'encontre de l'esprit de ce dernier. En effet, dans cet accord, on précise qu'il faut laisser le marché décider. Pour nous, il est question de laisser la population décider, mais chez nos vis-à-vis, on veut laisser le marché décider. S'il en est ainsi, bien des gens vont perdre leur emploi. C'est ce qu'on précise dans l'Accord. C'est peut-être pourquoi le gouvernement n'acceptera pas cet amendement tendant à préciser clairement que des programmes d'adaptation sont possibles dans le cadre de l'Accord.

Le gouvernement refuse d'accepter un autre amendement tendant à signaler clairement que les programmes de développement régional ne sont pas visés par l'Accord. Combien de fois sommes-nous intervenus à la Chambre et avons-nous demandé au gouvernement de nous préciser les répercussions de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis sur les programmes de développement régional et les ministériels nous ont répondu avec force que l'Accord ne touchait pas ces programmes? Si c'est bien le cas, qu'y a-t-il de répréhensible dans un amendement qui précise de façon explicite que ce projet de loi et l'Accord qu'il sert à mettre en oeuvre ne touchent pas les programmes de développement régional?

Enfin, à propos de toute la question des programmes sociaux, l'élément surprise de cet accord, et je regrette que pas beaucoup de Canadiens ne comprennent ce que je veux dire, la promesse de négocier d'ici cinq à sept ans ce que l'on entend par des pratiques commerciales déloyales et des subventions directes. C'est un gros risque. C'est par cette démarche encore inconnue et qui ne peut être jugée que d'après les négociations